



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatrième session

184 EX/12

PARIS, le 19 février 2010
Original anglais

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 35 C/49 ET DE LA DÉCISION 182 EX/15

Résumé

Le présent document est soumis en application de la résolution 35 C/49 et de la décision 182 EX/15, par lesquelles la Directrice générale a été invitée à rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne la contribution de l'UNESCO à la préservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, notamment le Plan d'action pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, qui sont tous financés essentiellement par des contributions volontaires extrabudgétaires.

Le rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 182 EX/5 (II) relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem est présenté dans le document 184 EX/5.

I. Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem

1. Les dernières activités qui étaient prévues dans la première phase du Plan d'action financé par le Gouvernement italien – l'élaboration d'un programme d'éducation au patrimoine mondial, dans le cadre du projet spécial de l'UNESCO « Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial », ont été menées à bien au cours du second semestre de 2009. Plusieurs ateliers ayant pour cibles différents groupes de jeunes et d'éducateurs ont été animés par des experts locaux. Enfants et jeunes gens ont participé avec enthousiasme à ces ateliers ainsi qu'à un stage de photographie et de vidéo. Les éducateurs ont accueilli de manière très positive ce travail sur le patrimoine culturel de la Vieille Ville et sont prêts à répéter l'expérience avec leurs élèves dans les années à venir.

2. L'UNESCO étudie la possibilité d'utiliser une part des fonds restants pour financer un projet de conservation et de formation récemment retenu – la restauration des façades du complexe d'Al Saha – qui doit être mené à bien avec les services techniques de la Custodie de Terre Sainte (franciscaine). Un volet formation, essentiel pour améliorer les compétences en matière de conservation du personnel local, devrait être définitivement inclus dans le projet et permettre de tester le Manuel de restauration réalisé dans le cadre du Plan d'action.

3. Le projet de conservation de l'église Saint-Jean Baptiste, financé par la Fondation Leventis de Chypre, a démarré en juillet 2009, avec une étude architecturale menée par les experts sélectionnés. Les experts et le patriarche grec-orthodoxe ont convenu de la nécessité d'une phase additionnelle pour procéder à des recherches archéologiques et à des relevés hygrométriques localisés de manière à achever la préparation détaillée des travaux de restauration dans les six prochains mois.

II. Autres projets

4. Le projet de création d'un Institut de la préservation du patrimoine architectural à Jérusalem, financé par la Commission européenne et mis en œuvre en partenariat avec la Welfare Association, entre dans sa dernière phase. La Welfare Association a notamment organisé, du 3 octobre au 7 décembre 2009, un deuxième stage de formation à l'intention des entrepreneurs sur la base du programme élaboré par l'ICCROM et testé en 2008.

5. Suite à l'établissement d'un Centre d'Al Aqsa pour la restauration des manuscrits islamiques, situé dans la Madrasa Al-Ashrafiyyah, à l'intérieur du Haram al-Sharif, un nouveau projet de renforcement des capacités, financé au titre du Programme ordinaire de l'Organisation (190 000 dollars des États-Unis), a été mis au point. Ce nouveau projet vise à renforcer les capacités du personnel en matière de restauration du papier et d'inventaire électronique, de manière à assurer la conservation à long terme de cette collection de manuscrits et autres documents historiques d'une valeur inestimable, qui se trouve dans un état de dégradation avancée. À cet égard, des stages de formation spécialement adaptés au cours desquels des experts internationaux traiteront de la restauration et de la conservation du papier, des techniques de documentation et du renforcement des méthodes de gestion et d'administration seront organisés au Centre. Le premier doit se tenir en février 2010. Des stages sont également mis sur pied dans des laboratoires de restauration de l'étranger, afin de tisser des réseaux de soutien professionnel avec des centres de conservation reconnus. Le restaurateur du Centre a participé à un stage de formation au Laboratoire de restauration du papier de Zoopigi (Chypre) en novembre 2009.

6. L'extension du projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », financé par le Royaume d'Arabie saoudite (1 130 000 dollars), qui a été lancé en 2009, avance, et le musée a recruté trois personnes à titre permanent en coopération avec les autorités jordaniennes. Un groupe de travail qui aura pour tâche de donner des avis sur les priorités thématiques et techniques du musée doit être constitué.

7. À sa 182^e session, le Conseil exécutif a adopté par consensus et sans débat la décision 182 EX/15, dans laquelle il « réitère sa préoccupation face aux obstacles et pratiques, de caractère unilatéral ou autre, préjudiciables à la préservation du caractère distinctif de la Vieille Ville de Jérusalem » et « Invite le Directeur général à poursuivre ses efforts avec les parties concernées pour préserver la valeur universelle exceptionnelle de la Vieille Ville de Jérusalem ». La Conférence générale a adopté la résolution 35 C/49, conçue dans des termes similaires.

8. Un addendum au présent document sera publié avant la 184^e session du Conseil exécutif, afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question. Cet addendum contiendra également un projet de décision.